

Règlement du Concours « Banque BCP : 50^e anniversaire »

Article 1 : Société organisatrice

La Banque BCP, S.A. (ci-après la « Société Organisatrice »), siège social: 5, rue des Mérovingiens L- 8070 Bertrange, immatriculée au registre du commerce de Luxembourg sous le numéro B7648, organise un jeu concours publicitaire gratuit, sans obligation d'achat intitulé « Concours Banque BCP : 50^e anniversaire » (ci-après le « Jeu »).

Article 2 : Conditions générales de participation

Toute personne est réputée avoir lu, compris et accepté, sans réserve, le Règlement dans son intégralité, et notamment l'article relatif aux données personnelles dès lors qu'elle accède et s'inscrit au Jeu.

Le Jeu concours se déroulera du 15 septembre 2017 au 31 octobre 2017 (à 23h59 inclus), via le site web ou la page Facebook de la Banque BCP.

Le Jeu concours s'adresse à toute personne physique majeure participant au concours, disposant d'un accès Internet et d'une adresse email personnelle valide.

Les salariés de la Société Organisatrice et toute autre personne physique ou morale ayant collaboré ou collaborant à l'organisation du Jeu ne peuvent pas participer.

Pour participer, les Participants doivent :

- Se rendre sur le site web ou la page Facebook de la Banque BCP
- Remplir le formulaire de participation au jeu concours (adresse email, nom et prénom, numéro de téléphone, date de naissance, s'il est client ou pas de la Banque BCP)

Un accusé de bonne inscription au Jeu s'affichera au terme de la réalisation de l'ensemble des étapes. Chaque participant s'engage à fournir des informations correctes le concernant. La Société Organisatrice se dégage de toute responsabilité si le participant utilise une adresse email non valide.

La Société Organisatrice procédera, dans la limite des moyens à sa disposition, à la vérification du respect de critères ci-dessus énumérés. Dans l'hypothèse où l'un de ces critères ne serait pas rempli, la participation au Jeu ne pourra être validée, et le Participant concerné sera exclu du Jeu.

La participation au Jeu s'effectuera exclusivement par voie électronique. Toute participation sur papier libre ou sous toute autre forme est exclue.

Article 3 : Détermination du gagnant et remise du prix

Le lundi 2 novembre 2017 l'ensemble des inscriptions des participants dûment inscrits seront extraites.

Le tirage au sort pour désigner les 3 gagnants se déroulera lundi, le 6 novembre 2017 au siège social de la Société Organisatrice.

Les gagnants seront avertis via email, Facebook et par contact téléphonique de la date et du lieu de livraison des prix. La remise des prix aura lieu en novembre, sauf sous demande ou indication contraire des gagnants.

Article 4 : Dotations

Le Concours « Banque BCP : 50° anniversaire » est doté des lots suivants :

1. 1 iPhone 7, écran 4,7 pouces, valeur 743,58 €
2. 2 iPad mini 4, 128 GO, valeur 472,83 € chacun.

Les prix ne sont ni remboursables, ni échangeables en tout ou en partie. Une fois les prix attribués, les gagnants ne peuvent faire aucune contestation d'aucune sorte.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation, voire du négoce, des prix fait par les gagnants.

Si le gagnant n'a pas pu être informé ou que le lot n'est pas réclamé par ledit gagnant dans un délai de 60 jours, ce lot demeurera la propriété de la Société Organisatrice.

Article 5 : Données à caractère personnel

En vertu de la Loi modifiée du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel ainsi que l'ensemble des textes relatifs à l'exécution des dispositions qui y sont prévues, le Participant est informé que les données « nom et prénom », « adresse email », « numéro de téléphone » et « date de naissance », « réponse à la question : êtes-vous client de la Banque BCP ? » du Participant sont obligatoires.

La Société Organisatrice se réserve la possibilité d'utiliser les données collectées à des fins de sollicitations commerciales, de développement de stratégies commerciales, de prospection et de marketing relatif à des produits bancaires, financiers et d'assurance, ou à d'autres produits promus par la Banque. Le Participant assume seul le préjudice causé par l'indication de données fausses, inexactes, périmées ou incomplètes.

En application de la loi, tout Participant dispose d'un droit d'accès aux données informatiques nominatives le concernant, d'un droit de modification, rectification ou d'opposition de l'utilisation des données à des fins Marketing. Ils peuvent exercer leur droit d'accès et de modification en s'adressant par écrit à Banque BCP S.A., Gestion des réclamations, 5, rue des Mérovingiens, Op Bourmicht, L-8070 Bertrange.

Article 6 : Modifications / arrêt du Jeu

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable si, en cas de force majeure ou par suite d'événements indépendants de sa volonté, l'opération venait à être annulée, reportée, modifiée ou prolongée.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'apporter des modifications au présent règlement à tout moment (modification, annulation, voire prolongation).

Dans ces cas, une annonce sera faite par voie électronique sur le site internet de la Banque BCP et/ou sur la page Facebook.

Article 7 : Exonération et limitation de responsabilité

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable des dommages, directs ou indirects, quelles qu'en soient les causes, origines, natures ou conséquences, quand bien même elle aurait été avisée de la possibilité de tels dommages, provoqués à raison :

- De la véracité des informations données par le Participant, et qu'elle ne pouvait valablement considérer comme ne respectant pas les dispositions du présent règlement et des conditions d'utilisation au regard des informations et moyens en sa possession ;
- D'un dysfonctionnement du réseau Internet ou de l'équipement informatique, y inclus la Plateforme et l'application (matériels et/ou logiciels et/ou données et/ou bases de données) d'un Participant ou de toute

personne ou société liée à l'organisation du Jeu ou, plus généralement, de tout autre problème lié aux réseaux, moyens et services de (télé)communications, aux ordinateurs, aux serveurs, aux fournisseurs d'accès et/ou d'hébergement à Internet, aux équipements informatiques ou aux logiciels, bases de données de quiconque.

Article 8 : Contestations et litiges

En cas de contestation ou de réclamation concernant le Jeu pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être adressées par écrit recommandé avec accusé de réception à l'attention de la Société Organisatrice, à l'adresse suivante : Banque BCP S.A., Marketing et Communication, 5, rue des Mérovingiens, Op Bourmicht, L-8070 Bertrange.

Article 9 : Dépôt du règlement

Le règlement du Jeu est déposé chez Véronique REYTER, Huissier de Justice, 50 boulevard J.-F. Kennedy, L-4170 Esch-sur-Alzette et est disponible sur le site web et la page Facebook de la Banque BCP.